



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 27 mai 1997 — N° 106

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

27 mai 1997

27 mai 1997

Le mardi 27 mai 1997

N° 106

La séance est ouverte à 10 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôt de documents

M. Ménard, ministre d'État à la Métropole, dépose:

Le rapport annuel de l'Agence métropolitaine de transport, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1996.

(Dépôt n° 891-970527)

M. Cliche, ministre de l'Environnement et de la Faune, dépose:

Le rapport annuel du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 892-970527)

27 mai 1997

27 mai 1997

Dépôt de rapports de commissions

M. Garon (Lévis) dépose:

Le rapport de la Commission de la culture qui a tenu des consultations particulières le 6 avril 1995, publié un document de consultation en juin 1996, tenu une consultation générale les 1^{er}, 8, 9, 16, 17, 22, 23, 24, 30 et 31 octobre 1996 et siégé en séance de travail les 2 février, 30 mars, 17 mai et 21 novembre 1995, les 21 et 22 février, 14 et 29 mai, 18 et 19 juin, 12 et 20 novembre 1996, de même que les 22 et 23 janvier, 11, 12, 18, 19 et 20 février, 5 mars, 9 avril, 6, 7, 14, 21 et 22 mai 1997 dans le cadre de son mandat d'initiative sur les enjeux du développement de l'inforoute québécoise. Le rapport contient des recommandations.

(Dépôt n° 893-970527)

M. Lachance (Bellechasse) dépose:

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 22 mai 1997, a étudié en détail le projet de loi:

n° 105Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement – Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 894-970527)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté à la séance du 22 mai 1997 sur la motion de censure présentée par M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis). Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement péquiste d'investir plus de temps et d'énergie à tenter de sauver le Bloc québécois plutôt que de tenter de régler les vrais problèmes des Québécoises et des Québécois notamment en

27 mai 1997

abandonnant les quelque 800 000 assistés sociaux et les quelque 400 000 chômeurs et:

- d'avoir pelleté son déficit vers les commissions scolaires, les universités, les hôpitaux, les municipalités et enfin pour tous les citoyens qui écotent de hausses de taxes et de tarifs de toutes sortes;
- d'avoir affaibli le réseau de santé par des fermetures d'hôpitaux, des diminutions de lits et des coupures de personnel, ce qui contribue à augmenter les listes d'attente en chirurgie;
- d'avoir déstabilisé le réseau de l'éducation par son cafouillage total tant dans l'implantation de commissions scolaires linguistiques que dans l'implantation de la maternelle obligatoire plein temps, tout en obligeant les commissions scolaires à augmenter les taxes scolaires de plus de 100 millions cette année et, de plus, en enlevant le libre choix aux parents quant aux garderies;
- d'avoir déstabilisé le réseau municipal en annonçant, de façon totalement chaotique, des diminutions du nombre de MRC sans consultation, en annonçant un transfert de responsabilités de 500 millions de dollars aux municipalités sans les avoir consultées, sans les outils et les moyens nécessaires, ce qui les forcera à augmenter les taxes municipales de 17 à 18 cents du 100 \$, en moyenne, soit 150 dollars à 200 dollars par maison au Québec;
- d'avoir abandonné le monde agricole, notamment les producteurs de porc et les producteurs de lait, par de fausses promesses, ce qui crée une insécurité énorme chez les producteurs;
- d'avoir amputé le budget des personnes âgées de plus de 253 millions de dollars et des plus démunis de près de 38 millions de dollars en les forçant à payer davantage pour leurs médicaments;

27 mai 1997

- d'avoir discrédité le système de police et le système de justice en brûlant les preuves de la culture illégale de marijuana en 1995 à Oka, en déstabilisant la Sûreté du Québec, la décapitant deux fois, ce qui a fait passer trois chefs en trois ans et pour avoir déstabilisé le système judiciaire comme l'ont dénoncé le bâtonnier et un des avocats les plus respectés au Québec, Me Guy Pepin, ce dernier claquant la porte du Conseil de la magistrature du Québec pour dénoncer en toute liberté l'attitude du ministre de la Justice;
- d'avoir contribué à diviser l'ensemble de la société québécoise, entre autres par son entêtement à ne pas reconnaître les résultats du référendum qu'il a lui-même tenu le 30 octobre 1995.

La motion est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 138 en annexe)

Pour: **40** Contre: **61** Abstention: **0**

Motions sans préavis

M. Bouchard, premier ministre, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne le 150^e anniversaire de Jonquière comme l'événement qui remémorera, tout au long de l'année 1997, l'histoire, les réalisations et la fierté propres aux Jonquiérois et aux Jonquiéroises, une communauté dynamique et résolument tournée vers l'avenir.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Marois, ministre de l'Éducation et ministre responsable de la Famille, propose:

QUE l'Assemblée nationale, dans le cadre de la Semaine des garderies, souligne le rôle éducatif des services de garde du Québec auprès de la petite enfance et qu'elle

27 mai 1997

reconnaisse le rôle de premier plan joué par ces services pour la conciliation de la vie familiale avec le travail des parents.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Bélanger, leader du gouvernement, propose:

QUE la Commission de l'éducation procède à une consultation générale et tienne des auditions publiques sur l'avant-projet de loi intitulé «Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique» à compter du 26 août 1997;

QUE les mémoires soient reçus au secrétariat des commissions au plus tard le 12 août 1997;

QUE la ministre de l'Éducation soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 170 à 173 du Règlement, M. Bélanger, leader du gouvernement, propose:

QUE la Commission des institutions procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques sur le projet de loi n° 138, Loi modifiant la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, le mardi 3 juin 1997 et, à cette fin, entende les organismes et personnes suivantes selon l'horaire précisé ci-après:

-de 11 heures à 11 h 30, des remarques préliminaires;

-de 11 h 30 à 12 h 30, la Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs;

-de 12 h 30 à 13 heures, la Table de concertation des licences de bingo (Gatineau);

-de 15 heures à 16 heures, l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec;

27 mai 1997

- de 16 heures à 17 heures, le Regroupement des organismes bénéficiaires de bingo (ROBIN);
- de 17 heures à 18 heures, l'Association des locateurs de salles;
- de 20 heures à 21 heures, Loto-Québec;
- de 21 heures à 22 heures, l'archevêché de Montréal;
- de 22 heures à 23 heures, la Fédération des clubs de l'âge d'or;
- de 23 heures à 23 h 30, la Rencontre châteaugoise;
- de 23 h 30 à minuit, des remarques finales;

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé des organismes bénéficiant de soixante minutes soit de vingt minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de quarante minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé des organismes bénéficiant de trente minutes soit de dix minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de vingt minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE le ministre de la Sécurité publique soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Conformément à l'article 129 du Règlement, M. Farrah, whip en chef de l'opposition officielle,

27 mai 1997

propose:

QUE Mme Diane Leblanc, députée de Beauce-Sud, remplace M. Robert LeSage, député de Hull, comme membre de la Commission permanente de l'aménagement du territoire;

QUE M. Réjean Lafrenière, député de Gatineau, remplace M. Jean-Claude Gobé, député de LaFontaine, comme membre de la Commission permanente des transports et de l'environnement;

QUE M. Robert LeSage, député de Hull, remplace M. Russell Copeman, député de Notre-Dame-de-Grâce, comme membre de la Commission permanente des affaires sociales.

La motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre ses consultations particulières sur le projet de loi n° 109, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, la Loi sur les élections scolaires et d'autres dispositions législatives;
 - la Commission de la culture, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Charte de la langue française;
 - la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 79, Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant diverses dispositions législatives, et afin d'étudier en détail le projet de loi n° 103, Loi modifiant la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre et d'autres dispositions législatives;
 - la Commission des institutions, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 125, Loi modifiant diverses lois dans le but de prévenir la criminalité et d'assurer la sécurité publique.
-

27 mai 1997

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Ménard, ministre d'État à la Métropole, propose que le principe du projet de loi n° 92, Loi sur la Commission de développement de la métropole, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le débat est ajourné.

M. Ménard, ministre d'État à la Métropole, propose que le principe du projet de loi n° 148, Loi modifiant la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 148 est adopté.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi n° 148 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

À 12 h 51, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 01.

27 mai 1997

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Ménard, ministre d'État à la Métropole, proposant que le principe du projet de loi n° 92, Loi sur la Commission de développement de la métropole, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, la séance se poursuit au-delà de 18 heures.

À 18 h 13, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 06.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Ménard, ministre d'État à la Métropole, proposant que le principe du projet de loi n° 92, Loi sur la Commission de développement de la métropole, soit maintenant adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le débat est ajourné.

Mme Marois, ministre de l'Éducation et ministre responsable de la Famille, propose que le principe du projet de loi n° 145, Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance et modifiant la Loi sur les services de garde à l'enfance, soit maintenant adopté.

27 mai 1997

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Mme Marois, ministre de l'Éducation et ministre responsable de la Famille, informe l'Assemblée que Son Excellence le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 144, Loi sur les prestations familiales, et elle propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 23 h 59, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 28 mai 1997, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

27 mai 1997

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de censure présentée par M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis) à la séance du jeudi 22 mai 1997:

(Vote n° 138)

POUR - 40

Beaudet	Cusano	Kelley	Mulcair
Bélanger	Delisle	Lafrenière	Ouimet
(<i>Mégantic-Compton</i>)	Dumont	Laporte	Parent
Benoit	Farrah	Leblanc	Poulin
Bergman	Fournier	Lefebvre	Sirros
Bordeleau	Frulla	LeSage	Vaive
Bourbeau	Gagnon-Tremblay	Loiselle	Vallières
Chagnon	Gautrin	Maciocia	Williams
Cherry	Gauvin	MacMillan	
Ciaccia	Houda-Pepin	Marsan	
Copeman	Johnson	Middlemiss	

CONTRE - 61

Barbeau	Boulerice	Garon	Laurin
Baril	Campeau	Gaulin	Leduc
(<i>Arthabaska</i>)	Caron	Gendron	Léonard
Beaudoin	Carrier-Perreault	Harel	Létourneau
Beaumier	Charest	Jolivet	Malavoy
Bégin	Chevrette	Julien	Marois
Bélanger	Cliche	Jutras	Ménard
(<i>Anjou</i>)	Côté	Kieffer	Morin
Bertrand	Désilets	Lachance	(<i>Dubuc</i>)
(<i>Portneuf</i>)	Deslières	Landry	Morin
Blais	Dion	(<i>Bonaventure</i>)	(<i>Nicolet-Yamaska</i>)
Boisclair	Dionne-Marsolais	Landry	Papineau
Bouchard	Facal	(<i>Verchères</i>)	Paquin
Boucher	Gagnon	Laprise	Paré
Payne	Perreault	Rivard	Rochon
Pelletier	Rioux	Robert	Saint-André

27 mai 1997

Signori
Simard
(*Richelieu*)
Trudel

Vermette

ABSTENTION - 0